



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/TRADE/C/2006/18/Add.2  
ECE/TRADE/C/WP.6/2006/13/Add.1  
30 novembre 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

COMITÉ DU COMMERCE

Première session  
Genève, 21-23 juin 2006

Groupe de travail des politiques de coopération  
en matière de réglementation et de normalisation

Seizième session  
Genève, 19-22 juin 2006

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE SESSION  
DU COMITÉ DU COMMERCE

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DES POLITIQUES DE COOPÉRATION  
EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION ET DE NORMALISATION  
SUR LES TRAVAUX DE SA SEIZIÈME SESSION

Additif

Forum international de la CEE sur le langage commun en matière de réglementation  
dans le commerce mondial, tenu les 20 et 21 juin 2006

Conclusions, résumé des exposés et débats

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION .....	1 – 3	3
II. RÉSUMÉ DES EXPOSÉS ET DÉBATS .....	4 – 20	3
A. Séance d'ouverture.....	4 – 6	3
B. Première séance: bonnes pratiques d'élaboration de réglementations et de normes.....	7 – 9	4
C. Deuxième séance: approches réglementaires internationales et régionales.....	10 – 15	4
D. Troisième séance: instruments de la CEE pour promouvoir la coopération et la convergence en matière de réglementation.....	16 – 20	6
III. CONCLUSIONS DU FORUM .....	21	7

## I. INTRODUCTION

1. Un Forum international sur le langage commun en matière de réglementation dans le commerce mondial s'est tenu les 20 et 21 juin 2006 sous les auspices communs du Comité du commerce et du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE). Le Forum avait pour objet de donner un aperçu des règles et processus qui contribuent à faciliter l'établissement de règlements techniques efficaces aux niveaux multilatéral, régional et national, de préciser diverses notions en matière de réglementation, et de donner l'occasion d'un large échange de vues.
2. La question d'un langage commun en matière de réglementation dans le commerce mondial a fait l'objet de trois séances de travail consacrées, respectivement, aux bonnes pratiques d'élaboration de réglementations et de normes (première séance); aux approches réglementaires internationales et régionales (deuxième séance); et aux instruments de la CEE pour promouvoir la coopération et la convergence en matière de réglementation (troisième séance).
3. Pendant le Forum, les représentants d'organisations gouvernementales ou non gouvernementales aux niveaux multilatéral et régional de la région de la CEE comme d'autres régions ont fait des exposés. Une large place a été faite aux notions suivantes: harmonisation et mise en conformité des normes nationales avec les normes internationales; convergence en matière de réglementation; coopération en matière de réglementation et dialogue entre les gouvernements et les organismes de réglementation; bonnes pratiques en matière de réglementation; réforme des réglementations; qualité des règlements techniques; et, dans ce contexte en particulier, évaluation de l'impact des réglementations.

## II. RÉSUMÉ DES EXPOSÉS ET DÉBATS

### A. Séance d'ouverture

4. Le Forum a été ouvert par le Secrétaire exécutif de la CEE, M. Marek Belka. Dans son allocution, M. Belka a fait observer que les activités en matière de réglementation étaient importantes pour le développement économique et la coopération dans le monde et que des normes harmonisées pouvaient grandement améliorer la compétitivité d'un pays sur les marchés internationaux. Il a insisté sur le rôle joué par la CEE dans l'harmonisation des réglementations dans la région de la CEE, et a rappelé que le Forum avait été organisé en vue d'un échange de données sur l'expérience acquise au niveau national en ce qui concerne les cadres de réglementation, ainsi que d'un examen de l'incidence de ces cadres sur le commerce.
5. M. Alexander Šafárik-Pštroš, Président du Comité du commerce, et M. Christer Arvíus, Président du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation, ont rendu compte des stratégies et programmes de travail en cours de réalisation par leurs organes respectifs.
6. M. Alan Bryden, Secrétaire général de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), a fait un exposé en guise d'introduction. Il a décrit un nouveau cadre mondial pour

l'harmonisation sur le plan technique, lequel associe non seulement les accords conclus dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), mais aussi les accords de commerce régional et bilatéral, les nouvelles grandes puissances économiques émergentes, les réformes des réglementations, les bonnes pratiques en matière de réglementation, les entreprises d'envergure mondiale et les organisations non gouvernementales dont l'influence se fait de plus en plus sentir. Il a fait valoir que des normes internationales basées sur un consensus pouvaient être considérées comme un outil par les responsables des réglementations, et a donné des exemples de la complémentarité des normes de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et des réglementations. Un guide ISO/CEI sur l'utilisation des normes ISO et CEI en rapport avec les réglementations devait en principe être publié en 2007.

## **B. Première séance: bonnes pratiques d'élaboration de réglementations et de normes**

7. M. Margers Krams, Président du Comité des obstacles techniques au commerce (OTC) de l'OMC, a fait un exposé sur les bonnes pratiques en matière de réglementation dans le contexte des activités de l'OMC. Il a déclaré que même si la notion ne constituait pas en soi une disposition de l'Accord OTC, elle n'en était pas moins l'un des éléments clefs du quatrième examen triennal en cours de l'Accord. M. Krams a brièvement présenté l'Accord OTC et ses grands principes, en faisant une large place aux activités du Comité OTC. Il a expliqué le rôle de l'examen triennal en cours et la place des bonnes pratiques en matière de réglementation dans le cadre de cet examen, qui comportait trois éléments: le choix des moyens d'action; une réglementation efficace et rentable, y compris l'évaluation de l'incidence des réglementations; et la coopération en matière de réglementation entre les membres de l'OMC.

8. M. Anthony Kleitz, Chef de la Division de la libéralisation des échanges et examens de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), a présenté les caractéristiques des bonnes pratiques en matière de réglementation fondées sur quatre principes largement acceptés: une priorité donnée à l'objectif plutôt qu'aux méthodes utilisées pour atteindre cet objectif; la transparence dans l'élaboration et l'application des règlements techniques/normes et des procédures d'évaluation de la conformité; une évaluation efficace des incidences; et la coopération nationale et internationale entre les organismes de réglementation. Les deux autres questions importantes étaient la conformité avec les normes/règlements techniques nationaux et le principe de nécessité.

9. Un certain nombre de points ont été évoqués au cours du débat, y compris le choix des procédures d'évaluation de la conformité, la bonne pratique en matière d'utilisation des normes dans les règlements techniques nationaux, en évitant les règlements superflus (quand l'objectif peut être atteint par d'autres moyens) ou excessivement restrictifs (pour le commerce et les entreprises), la définition de la déclaration de conformité du fournisseur, et les travaux sur les bonnes pratiques en matière de réglementation réalisés conjointement par l'OCDE et l'APEC.

## **C. Deuxième séance: approches réglementaires internationales et régionales**

10. M<sup>me</sup> Liliana Brykman, de la Direction générale Entreprises, à la Commission européenne, a fait un exposé sur l'«Ensemble d'une meilleure réglementation de la Commission européenne», élément fondamental de la stratégie européenne pour la croissance et l'emploi («L'Agenda de

Lisbonne»). Elle a fait observer que la Commission européenne (CE) prêtait une grande attention à l'amélioration de la réglementation afin que le processus réglementaire soit de la meilleure qualité possible et le principe de subsidiarité pleinement respecté. La Commission a pour but d'apporter les modifications nécessaires dans les approches réglementaires afin de favoriser la compétitivité de l'économie européenne, et de promouvoir un meilleur cadre de réglementation à la fois pour les entreprises européennes et pour les citoyens de l'Union européenne. La nouvelle stratégie en matière de réglementation s'appuie sur les principes communautaires de nécessité et de proportionnalité, l'évaluation de l'impact, l'examen des textes de lois communautaires en suspens et la simplification de la législation communautaire en vigueur.

11. M. Mohan Denetto, de Smart Regulation Implementation, Bureau du Conseil privé (Canada), a expliqué les défis auxquels le Gouvernement et les organismes de réglementation s'étaient trouvés confrontés dans leur coopération bilatérale ou trilatérale en matière de réglementation en Amérique du Nord. Il a donné un aperçu de la coopération existant entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, laquelle se caractérisait par un ensemble complexe d'institutions, de relations et d'accords, et mentionné les objectifs de cette coopération et les problèmes rencontrés. Il a souligné combien il importait de parvenir à établir des priorités communes et de donner plus de transparence au processus de réglementation entre les membres de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

12. M. Yuko Hayashi, du Ministère japonais de l'économie, du commerce et de l'industrie, s'est exprimé au sujet de la coopération en matière de réglementation et de normalisation entre les pays membres de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC). Il a donné un aperçu de l'APEC et des activités de son Sous-Comité chargé des normes et de la conformité en privilégiant les questions liées à l'alignement des normes nationales sur les normes internationales, aux bonnes pratiques en matière de réglementation, à la reconnaissance de l'évaluation de la conformité (accords de reconnaissance mutuelle de l'APEC), à la mise au point de l'infrastructure technique et à la facilitation du commerce (dans le cadre de l'Équipe spéciale sur la facilitation du commerce créée en 2005 pour favoriser l'échange d'informations sur des problèmes de commerce précis). S'agissant des bonnes pratiques en matière de réglementation, une définition commune, qui n'a pas force obligatoire pour les membres de l'APEC, avait été adoptée. Dans cette définition commune, une «bonne» réglementation devait être transparente et non discriminatoire, axée sur la qualité des résultats, liée aux normes internationales ou alignée sur ces normes; elle devait comporter des renvois aux normes indispensables pour atteindre les objectifs légitimes en matière de réglementation et faire l'objet d'un examen.

13. M. Fernando Goulart, d'INMETRO (Brésil), a abordé un large éventail de sujets concernant la coopération en matière de réglementation en Amérique latine dans le cadre du Marché commun du Sud (MERCOSUR). Il a donné un aperçu du cadre institutionnel du MERCOSUR en exposant tout particulièrement les activités du Sous-Groupe de travail n° 3 sur les règlements techniques et l'évaluation de la conformité, lequel s'efforce d'éliminer les obstacles techniques éventuels et d'harmoniser les règlements techniques entre les membres du MERCOSUR. Les accords de reconnaissance mutuelle ont également servi à faciliter le commerce. Le Sous-Groupe de travail n° 3 collabore avec d'autres sous-groupes de travail du MERCOSUR pour ce qui concerne les questions liées à la santé, aux douanes, aux communications, au transport, à l'environnement, à l'industrie, à l'agriculture et à l'énergie dans

le cadre des règlements techniques. Les travaux du MERCOSUR ont donné de très bons résultats, et plus de 264 règlements techniques (dont 68 % relatifs aux denrées alimentaires) ont été harmonisés.

14. L'exposé de M. Grigory Elkin, Président du Conseil inter-États de la Communauté d'États indépendants (CEI) pour la normalisation, la certification et la métrologie, qui portait sur «les initiatives réglementaires dans les pays en transition», a renseigné les délégations sur le processus de réforme dans le domaine des règlements normatifs dans la région de la CEI. M. Elkin a brièvement présenté la stratégie appliquée de manière suivie en vue d'harmoniser les règlements techniques et les normes au niveau de la CEI, le programme inter-États dont l'objet est l'élaboration de modèles inter-États pour les règlements techniques (en utilisant le «Modèle international pour une harmonisation technique» de la CEE) et le programme de travail inter-États relatif à l'harmonisation dans les pays de la CEI. Ce programme a contribué à la multiplication des normes inter-États qui ont été adoptées (et dont le nombre est passé au cours de la dernière décennie de 583 à 5 180) et à l'harmonisation des normes inter-États avec les normes internationales et européennes.

15. Un certain nombre de questions ont été abordées au cours du débat, notamment la coopération et la coordination des activités de réglementation aux niveaux régional et infrarégional, l'accréditation au niveau régional et la procédure de recours en matière d'évaluation de la conformité.

**D. Troisième séance: instruments de la CEE pour promouvoir la coopération et la convergence en matière de réglementation**

16. M. Christer Arvíus, Président du Groupe de travail, a exposé les principales caractéristiques du «Modèle international pour une harmonisation technique» de la CEE ainsi que les projets de mise en œuvre régionale et sectorielle qui avaient été entrepris à l'aide du Modèle. Il a rappelé que le Modèle était un cadre librement accepté et fondé sur les principes d'une coopération entre les gouvernements en matière de réglementation afin de parvenir à une convergence en matière de réglementation, afin de porter la santé et la sécurité à des niveaux élevés et d'améliorer l'accès au marché.

17. M. Olivier Kervella, Chef de la Section des marchandises dangereuses et cargaisons spéciales, à la Division des transports de la CEE, a rendu compte des «Activités de la CEE en matière de réglementation et de normalisation dans le domaine du transport» en donnant un aperçu des grands domaines de la normalisation, des moyens de normalisation et des procédures d'établissement des règlements et des normes dans le domaine des transports. Les points abordés étaient notamment les suivants: infrastructure des transports, construction de véhicules routiers, transport de marchandises dangereuses, navigation intérieure, sécurité de la circulation routière, contrat de transport (par route) et facilitation des transports. M. Kervella a rappelé que les recommandations, résolutions et instruments juridiques étaient les moyens utilisés pour la normalisation. Il en a analysé les avantages et les inconvénients ainsi que les conditions de leur application. Enfin, il a présenté la procédure à suivre pour la mise au point des règlements et normes: adoption par des groupes de travail, nouveaux instruments juridiques et amendements apportés aux instruments juridiques en vigueur. Il a également rappelé que la CEE coopérait étroitement avec les organes de normalisation tels que l'ISO, la Commission électrotechnique

internationale (CEI), le Comité européen de normalisation (CEN) et des organismes de l'Union européenne.

18. M. George Kowalski, Directeur de la Division de l'énergie durable à la CEE, a présenté les activités de la CEE en matière de réglementation et de normalisation dans le domaine de l'énergie. Il a brièvement évoqué la question de l'ouverture et de la libéralisation du marché du gaz naturel et de l'électricité, l'importance des règles concertées d'accès au marché de l'Union européenne dans ce domaine et l'impact de ce processus pour les milieux d'affaires et les gouvernements. Il a également expliqué le rôle et l'intérêt de la CEE dans ce domaine. Son exposé a porté aussi sur l'historique, la raison d'être et le contenu de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales ainsi que sur le soutien apporté à ses travaux par les gouvernements, les milieux d'affaires et les organisations internationales.

19. M<sup>me</sup> Tea Aulavuo, du Groupe des politiques et des examens de la Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire, a fait un exposé sur «Les activités de la CEE en matière de réglementation et de normalisation dans le domaine de l'environnement». Elle a expliqué comment étaient élaborées les conventions de la CEE relatives à l'environnement et leurs protocoles et a donné un aperçu des accords qui existent dans ce domaine, notamment la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et ses huit protocoles; la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et son protocole; la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et ses deux protocoles; la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels et son protocole; et la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement et son protocole. M<sup>me</sup> Aulavuo a également exposé succinctement les avantages découlant des accords relatifs à l'environnement et expliqué le rôle du Comité des politiques de l'environnement.

20. On trouvera davantage de renseignements sur les exposés présentés plus haut sur le site Web de la CEE à l'adresse suivante: [http://unece.org/trade/wp6/other\\_events/forum\\_06/presentations.htm](http://unece.org/trade/wp6/other_events/forum_06/presentations.htm).

### III. CONCLUSIONS DU FORUM

21. À l'issue des débats, les participants:

a) Se sont félicités de l'initiative prise au bon moment par la CEE d'organiser cette manifestation, et ont remercié les orateurs pour la qualité de leurs exposés riches en informations;

b) Ont pris note de la multiplication relative des procédures nationales en matière de réglementation et d'évaluation de la conformité, qui constituent des obstacles techniques au commerce international;

c) Ont souligné qu'il importait d'élaborer et de préconiser de bonnes pratiques en matière de réglementation et pris note des débats en cours à l'OMC concernant cette question.

d) Ont confirmé que le dialogue en matière de réglementation pouvait et devait se poursuivre dans toutes les instances internationales, régionales et bilatérales compétentes afin d'améliorer la transparence, de renforcer la confiance et de faciliter le commerce et l'accès au marché;

e) Ont encouragé les gouvernements à suivre de bonnes pratiques en matière de réglementation (en consultant notamment toutes les parties prenantes) et à faire usage, chaque fois que possible, des normes librement acceptées de préférence aux règlements contraignants, ou de faire référence dans les instruments juridiques et normatifs aux normes internationales ou internationalement reconnues (c'est-à-dire largement utilisées aux niveaux régional et national);

f) Ont de nouveau encouragé les gouvernements à instaurer un dialogue en matière de réglementation avec leurs partenaires commerciaux et, chaque fois que cela était matériellement possible, à avoir recours à des démarches acceptées sur le plan international et à des instruments tels que le «Modèle international pour une harmonisation technique» de la CEE;

g) Ont invité les présidents des comités sectoriels de la CEE à faire des propositions de projets intersectoriels sur la base des idées exposées pendant le Forum;

h) Ont demandé au bureau du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation et au Comité du commerce de faire le point des questions abordées pendant le Forum et d'étudier les moyens de les prendre en compte dans le programme de travail;

i) Ont prié le secrétariat de publier le compte rendu des travaux du Forum en vue d'encourager la diffusion des informations auprès des parties intéressées au niveau national.

-----